VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.
PROPRIETES DU PREMIER ET TROISIEME DISTRICTS.

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—

Mandeville Leblanc et al vs les mineurs Montpessier et Antoine Leblanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 75,601.

MERCREDI, le 3 mai 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 30 mars 1905, et jugement le et signé en pleine Cour le 31 mars 1905, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 473 borné par les rues Bertrand, Boi..., rue Gravier et Perdido, mesurant quinze pieds un pouce et trois lignes et demie de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds et sept pouces entre lignes parallèles, ladite propriété étant la moitié d'un lot de terre désigné par le numéro 9 et se trouvant plus près de la rue Perdido d'après un plan fait par C. A. Hedin architecte, le 22 mai 1850, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 9.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No 542 rue Bertrand.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 375, borné par les rues Rempart, Francais, Touro et St Claude désigné par le No 2 d'après un plan particulier fait le 24 juillet 1848 par J. A. d'Hemécourt, et annexé à un acte pardevant Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville. ledit lot mesure, en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et huit lignes et demie de face à la rue Française par une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an, ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt de huit pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes autres garanties usuelles. L'acquéreur sera tenu d'assurer les améliorations pour leurs pleines valeurs, jusqu'au paiement partiel et final des dits billets et transféreront les polices aux porteurs des dits billets, et finalement de payer les frais d'avocat au taux de 5 0/0 en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant desdits billets ou en partie, l'acquéreur de rembourser en sus du prix de l'adjudication les primes d'assurances non expirées et assumer les taxes pour l'année 1905 et déposer au moment de l'adjudication avec l'encanteur 10 0/0 de son enchère.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Jerome Meunier, avocat. 2 av—2 9 16 23 30—mai 3

W. H. Fitzpatrick.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

PLACEURS ATTENTION!

Cottage Simple et Bâtisse dans le Fond, No 2518 rue Erato, entre Roberteau et Freret.

Cottage Double, Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, entre Erato et Thalia.

Cottage Double, Nos 2305 et 2307 rue Erato, entre Liberté et Howard.

Succession de John Ryan.

No 75,285—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—JEUDI, le 27 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, la rendu et signé en Cour ouverte le 22 mars 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances de cela situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalia, Freret et Locust, désigné par le numéro 13 sur un plan dressé par Hedin & Schlerbaum, voyers, daté le 18 mai 1854 et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 182. ledit lot mesurant vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds, dix pouces, et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par le dit vendeur par achat de Mme Mary Foote, et als, d'après un acte passé pardevant Jas Fahey, ancien notaire en cette ville, le 5 sept 1894, enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse dans le livre 154, folio 602.

Les améliorations consistant en un cottage simple connu comme 2518 rue Erato contenant 2 chambres avec bâtisse dans le fond contenant 7 chambres.

2° Un certain lot de terre situé, étant et se trouvant dans le premier district de cette ville, étant le No trois, dans l'ilet borné par les rues Thalia, Erato, Maunsell, maintenant Magnolia, et la rue Clara, sur un plan du premier district de cette ville, enregistré dans l'Hôtel de Ville dans cette ville. Ledit lot mesurant trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia (autrefois rue Maunsell) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds sept pouces et deux lignes, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Ladite propriété a été acquise par ledit vendeur par achat de Mme Madeline Fistach'ager, par un acte passé pardevant Thomas J. Beck, un notaire en cette ville, sous la date du 12me jour de décembre 1870.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 1323 et 1325 rue Magnolia, contenant 3 chambres, cuisine, etc., de chaque coté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné comme le No "un" de l'ilet No "onze" sur un plan par C. A. Hedin, architecte daté le 21 avril 1851, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire comme plan No 62 et mesurant trente trois pieds trois pouces de face à la rue Erato, trente trois pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la lignes du fond, par une profondeur de cent-trois pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près de la rue Liberté, et cent-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot No deux. Etant la même propriété qui fut acquise par le dit vendeur, par achat de la "Mutual Building and Homestead Association", d'après un acte passé pardevant Joe D. Taylor, notaire, le 15 janvier 1889, dûment enregistré dans le bureau des transferts, livre 100 folio 292.

Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 2305 et 2307 rue Erato, contenant 3 chambres, cuisine, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1905. L'acquéreur devant aussi payer pour les actes de vente lui transférant la propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley avocat.
26 mars—26—avril 2 9 16 23 26 27

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julius A. Peterson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,437—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julius A. Peterson exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Andrew H. Wilson, avocat. 6 avr—6 10 15

Succession de Mme Bridget Kilraw

veuve en premier mariage de Bryan McLaughlin, et femme par second mariage de Robert Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,551—Division D.—Attendu que John E. McLaughlin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Bridget Kincaw, veuve par premier mariage de Bryan McLaughlin et femme par second mariage de Robert Jackson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. Dinkelspiel & Hart avocats.
6 avril—6 11 17

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 416 rue Tonti, entre les rues St-Louis et Conti.

JEUDI, LE 20 AVRIL 1905.

Succession de Mme Thomas Doherty vs Les héritiers de Thomas Doherty.

No 75,686—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, JEUDI, le 20 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 312 rue Baronne, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 17 mars 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Tonti, Conti et Miro, désigné par le numéro 18 sur une échelle lithographique, équarrie de l'Etat annexée à un acte de vente de H. Griffer à Matthew Riley, passé pardevant Pierre C. Cuvillier, notaire en cette ville, le 10 septembre 1860. Ledit lot mesurant 28 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur d'une ligne parallèle de 81 pieds 3 pouces. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un et deux étages couvert en ardoises, contenant quelques 6 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Légier, notaire, un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, No 806 rue Perdido.
Jno Watt Duffy, avocat, chambre No 204 Bâtisse Wells Fargo.
19 mars—19 26—avril 2 9 16 19 20

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Terres de Valeur dans la Paroisse St-Tammany, Lne.

Avec Jolis Cottages et Dépendances,

Contenant tous les conforts d'une maison de campagne.

Cette propriété est convenable comme sites pour hôtel, résidence ou maison de santé, et est située sur la rive de la pure et saine

Rivière Tchefuncte,

Et est seulement à quelques minutes de promenade en voiture du centre des affaires.

Une rare occasion pour placement ou spéculation.

Vente pour régler la succession de Theodore Ralph. No 72,961 Division A.

MARDI le 9 mai 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311 rue Baronne, dans l'affaire de la susdite succession, en vertu d'un ordre daté et signé le 16 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir.

TERRE DANS LA PAROISSE DE ST TAMMANY.

1° Les lots Nos un, deux et trois comme ils sont désignés sur un plan annexé à l'acte d'achat de Geo. Lee de John C. Peterson, avec billets enregistrés. Commençant à un arbre de cyprès sur la rive sud de l'embouchure du Bayou Shipyard et courante N. 85, 30, E, 4. 60 chas: de là S. 58. 30, E. 9. 50 chas à un arbre de pin, de là N. 46. 45, E. 237 chas, de là N. 69 E 12. 51 chas: de là No 56, E. 2. 78 chas, de là N. 58. 30 O. 6. 68 chas; à un poteau marqué I. de là S. 64. E. 12. 25 chas; de la N. 10 O. 12, 67-1/2. chas; de là S. 36. 30. O. 17. 80 chas, à l'endroit du commencement. Les ci-dessus courses et distances étant les frontières extérieures des trois lots contenant 20-42/100 acres.

2° Commençant à un arbre de pin, sur la rive de la rivière Tchefuncte, et de là courant S. 26 E. 700 chas; à un poteau, de là S. 58. 30 E. 7. 00 chas; de là S. 45. O. 1577 chas. à un poteau sur la ligne de la frontière de Young. De là N. 10 Ouest 20 chas à un arbre de pin sur la rive de la rivière, de là N. 65. E. le long de la rive de la rivière à l'endroit du commencement et contenant 8 acres plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° 4 92/100 acres faisant face à la rivière Tchefuncte, connu comme l'étendue de terre de Parant, commençant à la façade de la rivière à un poteau marqué R. et courant sud 26. O. 3. 50 chas à un poteau marqué I, de là sud 65. E. P. 25 chas. à un arbre de pin, le tout sur le coté Batty; de là S. 10 O. 7. 00 chas à la terre Ragusa, suivant sa ligne jusqu'à sa terminaison sur la rivière contigue. Etant acquise de J. Ragusa enregistré dans le livre T. folio 203.

Conditions Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou et deux ans 8 0/0 d'intérêt; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 avr—6 9 16 23 30—mai 7 9

Sam. H. Stern.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de S. M. Eaton.

No 73,274—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SAM H STERN, Encanteur—En vertu d'un ordre daté le 20 mars 1905 et signé par l'Hon. Fred. D. King juge de la Division E, je vendrai MERCREDI le 12 avril à 11 heures a. m. aux Nos 344 314 rue Baronne. Un lot de billets et comptes à recevoir une montre en or. Conditions—Comptant.

SAM H STERN, Encanteur.
av—2 9 12

Succession de Michel de Grilleau

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 57,501 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le cinquième compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Carre & Carre avocats.
31 mars—31—av 4 9

Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour des Placeurs.

QUATRE ILETS CONTIGUS

Dans le Sixième District, faisant face aux rues Broadway Pine, Gayoso, Canada, Miro et Yazoo, près de la Place Audubon et l'Université Leland.

Succession de Félix Coltraro ou Contrare.

No 75,525 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 4 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 mars 1905, pour le compte de la succession de Félix Coltraro ou Contraro, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 6eme district de cette ville, autrefois dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans cette partie autrefois connue comme Friburg, et désigné comme ilet 47, lequel est borné par les rues Broadway, Pine, Canada, Gayoso (maintenant Gen. Lee), d'après un plan annexé à un acte passé pardevant William Y. Lewis, ancien notaire, le 28 février 1839, d'après lequel plan ledit ilet est divisé en 20 lots numérotés du No 1 au No 20 inclusivement. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 faisant face à la rue Gayoso et le lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Gayoso.

Les lots Nos 5 à 14 inclusivement sont contigus et font face à la rue Broadway. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Gayoso et Broadway et le lot No 14 celui des rues Broadway et Canada.

Les lots Nos 15, 16, 17 et 18 faisant face à la rue Canada, et le lot No 18 formant l'encoignure des rues Canada et Pine, et les lots Nos 19 et 20 faisant face à la rue Pine.

2° Dix neuf (19) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me district de cette ville, autrefois dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, et dans l'ilet compris dans les rues Gayoso (maintenant Gen. Lee) et Miro (maintenant rue Spruce), et l'avenue Broadway, désigné comme ilet 42, d'après un plan par L. H. Pilié, I. C., daté 21 janvier 1871 déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 33, dans le Livre des plans No 7 et les quels dits lots mesurant comme suit:—

Les lots Nos 1 et 2 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pine, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Pine et Miro. Le lot No 4 mesurant 30 pieds de face à la rue Pine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots No 19 et 20 sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Pine, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 15 à 18 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pine par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Pine et Gayoso. Les lots Nos 5 à 8 inclusivement sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 3 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots 11 à 14 inclusivement sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 14 formant l'encoignure de l'avenue Broadway et de la rue Gayoso.

3° Une certaine portion ou ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, autrefois dans la paroisse Jefferson dans cet Etat, désigné comme l'ilet 50 sur un devis et un plan et un arpentage par Wm H. Williams, voyer, daté le 17 février 1877 et maintenant en la possession de la "Consolidated Association of the Planters of Louisiana", laquelle dite portion de terre est décrite dans le titre comme étant borné par les rues Broadway, Pine, Canada et Yazoo, mais comme il pourra être vu par référence audit plan ou devis ledit ilet est aussi borné par la rue Claiborne, et a 240 pieds de face à la rue Canada, 268 pieds 8 pouces de face à la rue Broadway, 130 pieds de face à la rue Yazoo, 306 pieds de face à la rue Pine et telle mesure que l'on pourra trouver sur ligne diagonale de la rue Claiborne, de la ligne de la rue Yazoo à celle de la rue Broadway.

4° Une autre portion ou ilet fractionel, de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District autrefois dans la paroisse Jefferson, désignée sur le devis ci-dessus référé par le No 55 et est borné par les rues Pine, Yazoo et Claiborne, elle est de forme triangulaire et à 28 pieds 3 pouces de face à la rue Pine par telle mesure qu'on pourra trouver sur la rue Pine, sur la ligne des rues Yazoo et Claiborne, sur la pointe des dites deux rues nommées.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Théodore Cotonio, notaire. Les taxes de 1905 devant être assumées par les acquéreurs, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.
2avril—2 9 16 23 30—mai 4

THE
MONONGAHELA RIVER
CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL;

Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983, à Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville.
Rue Carondelet 315,
PHONE 376.

1sept—10m ... mer ven

G. GAUTIER

Décorateur et Agent de Manufactures,

544 Godchaux Building, New Orleans.

Tapisserie en toute genres et papiers peints de haute nouveauté.

Cheminées modernes en briques artistiques et en carreaux de faïence colorés.

Mobiliers antiques et mobiliers modernes.

Installations spéciales de

Magasins, Banques, Offices, Bar Rooms, etc.

Prix Très Modérés.

25mars 1a

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, **New York**
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

VEUVE JAS G. BREE ET AL VS WM BERNARD ET AL.

No 74,714—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 18 AVRIL 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 9 mars 1905 et signé le 15 mars 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le beau et exceptionnellement bien situé magasin en briques à quatre étages, Nos 405 et 407 rue St Charles entre les rues Perdido et Poydras et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 221, borné par les rues St Charles, Carondelet, Perdido et Poydras et désigné par le No 9 et mesurant 25 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles, sur 100 pieds de profondeur. Près de la rue du Canal, dans le cœur du centre des affaires à proximité des banques, hôtels, théâtres, bureaux et bâtisses publiques, et continuellement augmentant en valeur.

2° Les bâtisses en briques connues comme les Nos 1025 rue Perdido et 350 352 354-356 358 360 rue Sud Remparts et plus loin décrites comme un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 269, borné par les rues Perdido, Remparts (autrefois Cirque), Gravier et Dryades (autrefois Philippa) lequel lot mesure 32 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Sud Remparts, 117 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant de la propriété de feu Erasmus Legoaster, et 32 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant de la propriété du dit feu Legoaster.

La propriété a près d'une moitié de la façade de l'ilet sur la rue Sud Remparts, dans un voisinage s'améliorant rapidement, près du "Union Depot", du marché Poydras et dans le cœur du district des détaillants dans cette section de la ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en paiements égaux représentés par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police ou les polices au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente, les acquéreurs devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905 et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Melancy C. Soniat notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, Charles T. Soniat, Edgar Grima, Meyer S. Dreifus, avocats.
16 mars—16 19 26—avril 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles, 2me et 3me Districts.

Aussi

Propriétés à Covington, Lne

Succession de Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de feu Anthony Deter, Sr., et dernièrement femme de Bernard Fontan, Sr.

No 75,416—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, le 2 MAI 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 28 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Conti et Remparts, étant d'une forme irrégulière, et mesurant en mesure américaine 35 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 105 pieds 4 pouces 4 lignes sur le coté le plus près et parallèle à la rue St Louis et sur l'autre ligne de côté vers la rue Conti par une première profondeur ledit lot de terre a 49 pieds sur une ligne parallèle à l'autre ligne de côté alors ladite ligne forme à angle droit 7 pieds 4 pouces 4 lignes sur une seconde ligne de profondeur de 56 pieds 4 pouces 4 lignes parallèles à l'autre ligne de côté vers la rue St Louis, la ligne du fond mesurant 27 pieds 9 pouces de largeur, le tout plus ou moins et d'après un plan ou croquis d'arpentage fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, daté le 4 septembre 1877 et annexé à un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire en cette ville le 2 juillet 1891.

Les améliorations sont désignées par les Nos 427 et 429 rue Bourgogne.

2° Les deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désigné par les Nos 10 et 11 dans l'ilet borné par les rues Salcedo, Canal, Lopez et Iberville (anciennement Douane) sur un plan de J. A. d'Hémécourt, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds 8 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux jolis cottages simples désignés par les Nos 118 et 122 rue Lopez.

Sera vendu séparément. Une opportunité d'avoir une gentille petite maison.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Philippe et Dumaine, faisant partie du lot situé à l'encoignure des rues Villeré et St Philippe, désigné par le No 3, dudit ilet No 62 sur un plan fait par Jos Pilié, alors voyer en cette ville déposé dans l'étude de Felix De Armas, ancien notaire, comme par acte du 16 août 1829, ledit lot mesurant, d'après ledit plan en mesure française, 30 pieds de face à la rue Villeré sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, désigné par les Nos 932 et 935 rue Villeré.

4° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Lapeyrouse et Onzaga, ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois, désigné par les Nos 2113 et 2115 rue Lapeyrouse.

5° Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se trouvant et étant situé dans la ville de Covington, paroisse St Tammany, Louisiane, et désigné sur un plan de ladite ville comme ilet fractionnel No 17, dans la division de St Jean, moins la portion dudit ilet acquise par la veuve Parisy de A. Parisy, le 1er septembre 1888, et étant la même propriété acquise par Bernard Fontan de J. M. Aoulie, acte enregistré dans le bureau des transferts, Livre Y, page 150, etc., moins la portion vendue à L. R. Hoemer, d'après l'acte enregistré dans le Livre B, pages 150 et 151 du Registre des Transferts de la paroisse St Tammany.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit desdites ventes devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando", et toutes les clauses usuelles de garanti, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, lesdites propriétés devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devant payer en sus et au dessus du prix de leur enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1905, 10 pourcent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Daniel J. Murphy, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
1 av—1 2 9 16 23 30—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE

RESIDENCE A DEUX ETAGES.
1727 Valence.
Entre les rues Baronne et Carondelet.
Succession de John W. Moore.

No 74,389—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 2 mai 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 29 mars 1905, de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour. Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la dite ville dans l'ilet No 439, borné par les rues Valence, Carondelet (anciennement Apollo) et Baronne (anciennement Bacchus) et Cadiz mesurant 60 pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de 180 pieds, étant le tout des lots 16 et 17 et la portion du fond des lots 11 et 12 le tout d'après un plan de tout l'ilet, annexé à un acte de vente de Casper Auch à Mme veuve Jas Skelton, passé pardevant W. L. Poole, ancien notaire le 18 mars 1882, les améliorations sont désignées par le No 1727 Valence et consistent en un cottage résidence simple à deux étages.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Alexis Brian, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
W. Guion, avocat.
1er av—1 2 9 16 23 30—mai 2

E. A. ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

635, rue, Gravier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double, 2621 et 2623 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Le Joli Cottage Simple, 2617 Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Le Bon Terrain pour Bâtir, Chippewa,

Entre les rues Troisième et Quatrième.

Mme Caroline Fischer et Charles Fischer versus Jacob Fischer et als

No 75,498—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 2 mai 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte, le 21 mars 1905 et signé le 27 mars 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée par l'Hon. W. B. Sommerville, la propriété ci-après décrite à savoir—

Trois certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Troisième, Quatrième et Annonciation, désignées comme le lot "B" "C" et "D" sur un croquis étant fait par D. M. Brosman, député voyer de ville. Lot "B" mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Chippewa, 25 pieds 7 pouces 7 lignes de largeur dans la ligne du fond par une profondeur de 143 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne de côté près de la rue Quatrième et une profondeur sur la ligne de coté opposé, le divisant du lot "C" de 143 pieds 1 pouce 5 lignes. Lot "C" mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa, 32 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur sur la ligne de côté contigue à la rue Quatrième, le divisant du lot B, de 143 pieds 1 pouce 5 lignes et une profondeur de 142 pieds 2 lignes sur la ligne de côté opposés, le divisant du lot D. Lot D mesurant 34 pieds 1 pouce de face à la rue Chippewa, 34 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne de fond sur une profondeur de 142 pieds 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et une profondeur de 140 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne de coté contigue à la rue Troisième.

Chaque lot sera vendu séparément, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Voyez les plans à la Bourse et examinez la propriété, qui consiste en un joli cottage simple, un beau cottage double et un magnifique lot à bâtir, dans un excellent voisinage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété pour lequel ledit peut être donné avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant assumer au dessus de son enchère toutes les taxes de 1905, billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, transfert des polices d'assurance etc. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
Andrew Hero, Jr., avocat.
1 avril—1 2 9 16 23 30—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence double à deux étages, 1334 et 1336 rue Constance, entre les rues Melpomène et Thalie.—Succession de Alicia Mathilda Keaguey, veuve défunte de Sam Boyd—No 75,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 17 mars 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 116, borné par les rues Constance, Melpomène, Thalie et Annonciation, mesurant 30 pieds à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné par l'ancien No 98 rue Constance; les améliorations comprenant une résidence double en bois à deux étages, contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur payant les taxes de 1905 en plus du montant de son enchère, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick & Lewis, Philip Gensler, avocats.
18mars—18 19 26—avril 2 9 16 18

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1905.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauvez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne coûte que 1 5/8 Cents par Jour, étant à $6 00 pour 365 Jours.

Prix local $6 00 par express $6 40 expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL.

PRIX $1.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs, Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.
21fév 1a

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Résidence en Briques à deux Etages, Bien située,

No 807 rue Bourbon entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Mme Armand Rossu.

No 75,218—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 18 avril 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 16 mars de l'Hon John St Paul juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 75, borné par les rues Bourgogne, Ste Anne, Dauphine et Dumaine étant partie du lot No 19 et mesurant en mesure américaine, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1876, 22 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, commençant à un point 41 pieds 10 pouces de distance de l'encoignure des rues Bourbon et Ste Anne sur 84 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 807 rue Bourbon et comprennent une résidence en briques à deux étages et mansarde contenant environ 6 chambres, chambre à bain, galerie, citerne, hangar, etc. Une propriété bien située dans le deuxième district. Un bon placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1905, 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

F. A. Lambert, P. L. Foucher, avocats.
15 mars—15 19 26—avril 2 9 16 18

W. R. Metzler.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PIANOS STEINWAY, MEUBLES, ARTICLES DE MAISON, ETC.

Succession de Mme Kate Berg Richard. No 75,570—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. R. METZLER, Encanteur, Bureau 312 rue Carondelet—En vertu d'un ordre daté le 28 mars 1905 et signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, je vendrai

Lundi, le 10 avril, à 11 a. m. aux Nos 312-314 rue Carondelet,

Un lot d'effets mobiliers d'après l'inventaire. Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.
29mars—29—avril 2 9 10

Vente de Propriété abandonnée.

Sous l'Acte 32 de 1904.

Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de Police, je vendrai SAMEDI, le 15 avril, à 10 heures a. m. à la station du Police Patrol, Bâtisse de la Cour Criminelle

Un lot de vêtement, fusils, revolvers, bijouteries, couteaux, etc.

Conditions—Comptant. Pas de limite.
W. R. METZLER,
CHAS. DONNAUD, Encanteur.
Secrétaire Trésorier.
2 avril—2 9 15

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli cottage double,

3521-3523 rue Annonciation.

PAR MACON & KERNAGHAN encanteurs—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 27 avril 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 29 mars 1905, de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans la succession d'Alphonse M. Burke, No 73,319 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage double en bois Nos 3521 et 3523 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres et hangar de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation (autrefois Jersey), Foucher, Aline et Laurel désigné par le numéro 17 sur un plan fait par Arthur de Armas voyer, daté le 1er août 1885, annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1886. Ledit lot, mesurant, en mesure américaine 31' 3" de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur une rue large près de plusieurs lignes de chars et dans un voisinage tranquille et respectable. Un placement qui rapportera.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité usuelles et coutumières incluant l'assurance des bâtisses et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur.
John Ma Closkey, avocat.
26 mars—26 av—2 9 16 23 27

Succession de Mme Caroline Broderick

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 74,748—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Broderick, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. A. Wenck, avocat. 8 avril—8 12 17

Will J. Morgan.

—:o:—

Succession de Dominique Kelt,

No 75,628—Cour Civile de District, pour paroisse d'Orléans, Division A l'Hon. T. C. W. Ellis, siégeant signé et daté le 30 mars 1905 et adressé à WILL J. MORGAN, Encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 2 mai 1905, à midi. Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Marigny et Mandeville, le dessus désigné comme le lot No 21 de l'ilet No 151 par le plan de A. de Armas, ancien notaire, un autre de cela est désigné par le No 1 de l'ilet 151 par un plan de Pilié, voyer, daté le 3 mai 1844, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, un autre de cela étant une partie de terre étant une portion du fond d'une plus grande portion de terre, acheté par Auguste Boisblanc de François Lacroix et mesurant comme suit à savoir:

Le lot No 21 mesurant en mesure américaine trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur. Le lot No 1 mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Marigny sur cent cinquante cinq (155) pieds dix (10) pouces de profondeur; la portion de terre est située à une distance de cent vingt (120) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Marigny, et à une distance de quatre vingt douze (92) pieds six (6) pouces de la rue de Chartres et mesurant trente (30) pieds sur les côtés parallèles aux rues Royale et Chartres, et trente cinq (35) pieds quatre (4) pouces et six (6) lignes sur les côtés parallèles aux rues Marigny et Mandeville.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Robert Légier notaire aux frais de l'acquéreur.
Walter L. Gleason avocat
WILL J. MORGAN, Encanteur, 331 rue Carondelet.
2 avril—2 9 16 23 30—mai 2

PAR ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Honorable John St Paul, siégeant et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai sur les lieux, No 331 rue Decatur, LUNDI le 10 avril 1905, à midi, les ci-après: Deux mulets, deux wagons, deux jeux de harnais, coffre-fort en fer, pupitres et meubles de bureau, baquets, seaux, barils, bottes, un baril de Ketchup et et Deux actions du fonds capital de la Compagnie de glace de Marine Française.

Conditions—Comptant.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, 331 rue Carondelet.
Walter L. Gleason avocat.
30mars—30—avril 2 10

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Leon L. Stern, encanteur—JEUDI, le 20 avril 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No Un de l'ilet No sept sur un plan fait par Bougerol le 24me jour de décembre 1834 déposé en l'étude de F. De Armas par acte daté le 11 mars 1837 lequel dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Tonti, Lapeyrouse et Rocheblave et mesurant trente cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital par une profondeur de quatre vingt six pieds, deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté vers la rue Tonti, quatre vingt six pieds, six pouces six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave et une largeur dans le fond de quatorze pieds et deux lignes, laquelle propriété a été acquise par ledit Joseph Guillot le 11 mars 1837 par acte enregistré dans le livre des transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente pardevant E. T. Florance notaire, aux frais de l'acquéreur.
Adolph Dugué administrateur.
19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elias et Mary Porter.

No 75,409—Cour Civile de District, Division E

PAR STROUDBACK & STERN—Leon L. Stern, encanteur—JEUDI le 20 avril 1905 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mars 1905 par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet 392 borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désigné par le numéro dix neuf sur un plan fait par D. Seghers, daté le 14 mars 1884 maintenant en la possession de M. Jacob Hasbart, une copie duquel est annexé à un acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous le 18 février 1891. Ledit lot mesurant d'après ledit plan trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Toulouse, cent pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1905.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance notaire aux frais de l'acquéreur.
Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—av 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AUGUSTE ROY.

No 72,029 — Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leon L. Stern, Encanteur—JEUDI le 20 avril 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 14 mars 1905 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Tous les droits, titres et intérêt de ladite succession dans et à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les avenues Claiborne et St Roch, les rues Derbigny et Musique et mesurant soixante dix huit pieds de face à l'avenue Claiborne sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles et faisant face à l'avenue St Roch formant l'encoignure desdites rues, avec enregistrée dans le livre des transferts 1.. folio 613.

Lesquels dits droits, titres et intérêts est privilège de rédemption de ladite propriété à la susdite vente pour taxes, et est sujette à payer à l'adjudicataire à ladite vente de taxes le montant du prix d'achat, ensemble avec intérêt et frais pénalités et taxes accrues.

2° Tous les droits, titres et intérêt dans à la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Claiborne, Dumaine, Espagne et Mandeville désigné par le numéro deux sur un plan fait le 19 mars 18.., par L. Surgi, et annexé à un acte passé devant L. Ferrand, ancien notaire, le 4 mai 18.., d'après lequel plan ledit lot mesure en mesure américaine trente pieds de face à la rue Claiborne, par cent cinquante pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, enregistré dans le bureau des transferts 194, folio 613.

Lesquels dits droit, titre et intérêt est privilège de rédemption de ladite propriété à la susdite vente pour taxes, et est sujet à l'obligation de payer à l'adjudicateur à la vente de taxes de son dit montant du prix d'achat, ensemble avec l'intérêt, frais, pénalités et les taxes accrues.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Adolph Dugué, administrateur.
19 mars—19 26—avril 2 9 20